



Alarobia, 20 mars 2013. Concertation des membres de la CENI-T avec les médias, à son siège

Le logiciel SIGEM pour Système intégré de la gestion des élections à Madagascar est un logiciel informatique qui est uniquement spécialisé dans le traitement de la Liste électorale et des cartes des électeurs mais non dans le traitement des résultats des votes.

Contexte et Historique

La conception et le développement du logiciel SIGEM a commencé en 2008 après que le Ministère de l'Intérieur a pu prouver l'existence de failles flagrantes, notamment, des doublons et des anomalies persistants, sur le logiciel LENIM (Liste électorale nationale intégrée de Madagascar) qui a été utilisé pour traiter les bases de données de la liste électorale de 2002 jusqu'en 2006.

Six ingénieurs et six techniciens supérieurs en informatique ont été recrutés pour l'exécution du projet SIGEM avec l'appui des experts en informatique des Nations Unies pendant 7 mois.

Au-delà de cette période, les informaticiens du Ministère de l'Intérieur ont pu mener à termes la finalisation du projet et le logiciel SIGEM a vu le jour à la fin de l'année 2008.

Le logiciel a été expérimenté pour la première fois par le Ministère de l'Intérieur lors de la refonte de la Liste électorale avant le Référendum du 17 Novembre 2010 et a ensuite été passé à la CENI.

Suite aux fortes critiques émanant de l'opinion publique concernant la fiabilité de la Liste électorale, la CENI a pris la décision de l'améliorer mais le projet a été suspendu à cause de la dissolution de ladite Commission.

Après la signature de la Feuille de Route du 17 Septembre 2011, la CENIT a été mise en place pour organiser les élections pendant la Transition avec l'appui des experts des Nations Unies.

Après avoir comparé plusieurs logiciels de traitement de la liste électorale, les experts des Nations Unies ont constaté que le logiciel SIGEM comporte toutes les fonctionnalités requises pour une liste électorale fiable.

Par conséquent il a été reconduit pour les prochaines échéances électorales, notamment pour la révision systématique de la Liste électorale, et ce, à condition qu'une forte amélioration soit entreprise.

A l'avenant, ils ont décidé de le perfectionner d'où la naissance du «**SIGEM A**» ou «**SIGEM Amélioré**»



Au micro, Bétarice Atallah, Présidente de la CENI-T de Madagascar

Améliorations effectuées

1-Introduction des notions de traitement des carnets: un électeur est identifié par rapport à un numéro inscrit sur un Feuillet du carnet de Recensement (un seul code pour un électeur)

2-Renforcement du contrôle de validation au cours de la saisie : doublons et anomalies détectés au moment de la saisie du numéro CNI, nom et prénoms, date et lieu de naissance, filiation

3-Modules de contrôle de la saisie effectuée par les Opérateurs de saisie: détection d'éventuelles fautes de frappes ou omissions sur le carnet.

4-Optimalisation du module de traitement des doublons: rajout des champs pour la détection des doublons

5-Module de consolidation de la Base de données pour la détection des doublons au niveau régional et au niveau national.

Validation du logiciel

Les experts des Nations Unies ont validé le logiciel après l'avoir soumis aux tests ci-après:

1-Test laboratoire: test au niveau de la salle de développement avec les techniciens de la CENI-T, des Nations Unies et de l'Organisation Internationale de la Francophonie ou OIF d'une durée de 15 jours (au mois de Juillet 2012) ;

2-Test pilote ou test sur terrain: ci-après les lieux de l'expérimentation, Centre Informatique de District ou CID d' Antananarivo VI, d'Antananarivo III, de Manjakandriana et d'Andramasina (au mois de Septembre 2012).

Formation des techniciens

Les Chefs de Centres Informatiques Régionaux (Chefs CIR) ainsi que ceux des Centres Informatiques de Districts ont suivi une formation de sept jours déployée par les informaticiens de la Direction des Systèmes Informatiques de la CENIT centrale.

Avant la période de Recensement des électeurs, les Opérateurs de Saisie ont également reçu une formation d'une durée de quatre (04) jours.

Relations publiques de la CENI-T/www.madagate.com